Neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

19 avril 2022 Français Original : anglais

**Genève, 28 novembre-16 décembre 2022** Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la neuvième Conférence d'examen

## Document recommandé par le Comité préparatoire

- 1. Ouverture de la Conférence.
- 2. Élection du (de la) Président(e) de la Conférence.
- 3. Adoption de l'ordre du jour.
- 4. Présentation du rapport final du Comité préparatoire.
- 5. Adoption du Règlement intérieur.
- Élection des Vice-Président(e)s de la Conférence d'examen et des Président(e)s et Vice-Président(e)s du Comité plénier, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 7. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 8. Confirmation de la désignation du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
- 9. Programme de travail.
- 10. Examen du fonctionnement de la Convention, conformément à son article XII :
  - a) Débat général ;
  - b) Articles I à XV;
  - c) Alinéas du préambule et objectifs de la Convention.
- Étude des questions recensées lors de l'examen du fonctionnement de la Convention, conformément à son article XII, et de la suite qui pourrait y être donnée d'un commun accord.
- 12. Suite donnée aux recommandations et décisions de la huitième Conférence d'examen et question de l'examen futur de la Convention.
- 13. Questions diverses.
- 14. Rapport du Comité plénier.
- 15. Rapport du Comité de rédaction.
- 16. Préparation et adoption du ou des documents finals.

